

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance spéciale du conseil municipal, tenue le 14 janvier 2013, à 18h30, à la salle Albert McDuff du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Mario McDuff, Pierre Vermette et Dominic Gemme ainsi que madame la conseillère Nathalie Poitras.

Étaient absentes : Mesdames les conseillères Clairette Gemme McDuff et Monique Savard.

La directrice générale, madame Carmen McDuff et la greffière, Me Éléa Claveau étaient également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

01-01-13 **Avis de motion - Règlement 688-00-2012 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité de Saint-Amable**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Mario McDuff.

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 688-00-2012 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité de Saint-Amable.

Adoptée

02-01-13 **Avis de motion - Règlement 708-00-2012 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'exercice financier 2013**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Mario McDuff.

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 708-00-2012 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'exercice financier 2013.

Adoptée

Période de questions des citoyens

Aucune question

Levée 18h40

*Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*